



ASSOCIATION FRANÇAISE DE DÉFENSE  
DU PLANEUR RC ET DE L'AÉROMODÉLISME DE PLAINE  
DU LITTORAL ET DE MONTAGNE

## **Note technique n°3** **«Notice d'information à fournir»**

### **Article 3 de la loi 2016-1428 traitant de la fourniture de la notice d'information:**

« Art. L. 425-1. – Les fabricants ou importateurs d'aéronefs circulant sans personne à bord incluent dans les emballages de leurs produits ainsi que dans les emballages de leurs pièces détachées une notice d'information relative à l'usage de ces aéronefs. Cette notice rappelle les principes et les règles à respecter pour utiliser ces appareils en conformité avec la législation et la réglementation applicables.

« L'obligation définie au premier alinéa s'impose au vendeur d'un aéronef d'occasion.

« Un décret en Conseil d'Etat précise les modalités d'application du présent article. »

### **Commentaire F+ :**

Le législateur demande la fourniture par le cédant d'une notice d'information au preneur d'un aéromodèle mais aussi des pièces détachées pouvant le composer. C'est compréhensible pour un fabricant ou un importateur/distributeur de matériel neuf, plus surprenant pour du matériel d'occasion. A noter que la définition d'une pièce détachée d'occasion sera épique, une hélice, une planche de balsa, un esc, une chape, une batterie seraient concernés par cet article de loi ? On évoque la vente mais en cas de don, le cédant serait exempté de cette obligation....

### **Questions F+ :**

#### **Quelle sera la forme de la notice ?**

Document papier obligatoire ? Pas de dématérialisation ?

#### **Qui rédigera cette notice ?**

Les services de l'état ?

Le fabricant, l'importateur ?

#### **Quelles sont les pièces détachées concernées ?**

Pièces neuves ? Pièces d'occasion ?

Tous les composants d'une construction personnelle ?

#### **Contrôle**

Qui aura autorité pour vérifier la réalité de la transmission de la notice ?

Quelles sanctions seront applicables en cas d'absence de notice à l'occasion de la vente d'un matériel d'occasion ?

### **Demandes Finesse +**

Nous demandons une simplification de la mesure sous peine de la rendre inapplicable dans les faits.

A/ Exclure les pièces détachées d'occasion ou tout composant pouvant être utilisé pour une construction personnelle d'un aéromodèle.

B/ Dématérialiser la notice d'information pour une fourniture par voie électronique à l'acheteur d'un aéromodèle neuf, d'occasion, complet et en état de vol.

*Finesse plus*

ASSOCIATION FRANÇAISE DE DÉFENSE  
DU PLANEUR RC ET DE L'AÉROMODÉLISME DE PLAINE  
DU LITTORAL ET DE MONTAGNE

Finesse Plus  
13 février 2017